



Communiqué de presse du 17 septembre 2014

La Chambre valaisanne d'agriculture soutient le referendum contre le décret créant un fonds pour le financement de la 3^{ème} correction du Rhône

L'agriculture est le secteur socio-économique le plus durement touché par la troisième correction du Rhône. La Chambre valaisanne d'agriculture partage le but sécuritaire de R3, mais dénonce son emprise excessive sur les terres cultivées. La Chambre ne peut décemment pas soutenir le volet financier d'un projet qui priverait des exploitations agricoles modernes et qui met en péril le potentiel de production alimentaire du canton.

En 2008, le Conseil d'Etat a estimé les coûts de son projet à près de 3 milliards de francs. Depuis lors, les difficultés techniques qui ont surgi lors des premiers travaux prioritaires (mercure, dioxine, nappe phréatique) ont occasionné des surcoûts.

Les coûts totaux sont sous-estimés: le projet sacrifie 310 ha de surfaces d'assolement (SDA) qui sont les meilleures terres agricoles de la plaine. En vertu de la législation fédérale, le canton a l'obligation de compenser les pertes de SDA. Le Parlement fédéral a encore réaffirmé cette obligation le 11 septembre dernier. La compensation peut conduire à réaffecter en zone agricole 300 ha de terrains de la plaine du Rhône aujourd'hui classés en zone industrielle ou à bâtir (soit l'équivalent de 3000 parcelles de 1000 m²). En comptant une perte de valeur de Fr. 300.-/m², le déclassement des terrains à bâtir coûtera 900 millions de francs qui ne sont pas compris dans l'estimation susmentionnée de 3 milliards. A ce jour, personne ne peut dire si les propriétaires de ces terrains à bâtir seront dédommagés et si oui, par qui.

De 2015 à 2024, le canton planifie 1 milliard de francs de travaux. Les Valaisannes et Valaisans cofinanceront le projet au plan cantonal et au plan communal. Le coût total à charge des contribuables valaisans n'est pas clarifié. Le plan financier est lacunaire. Si la Confédération devrait payer 740 millions et le canton 120 millions, les 140 millions restants seront à charge des communes et de la grande industrie. A noter que cette dernière a déposé des recours devant le Tribunal cantonal, car elle conteste sa contribution. Si la justice accepte ces recours, qui paiera la part dévolue à l'industrie ?

Pour ceux qui espèrent que ce projet relance le secteur économique de la construction, il faut relever qu'il n'est pas du tout certain que les travaux de R3 seront attribués à des entreprises valaisannes, dans le respect de la loi sur les marchés publics. Les investissements cofinancés par les contribuables valaisans ne profiteront donc pas exclusivement à l'économie valaisanne.

R3 va façonner la plaine du Rhône pour les générations futures. Depuis le lancement du projet en automne 2000, les citoyennes et citoyens n'ont jamais pu s'exprimer dans les urnes. Le referendum contre le financement, s'il aboutit, leur en donnera la possibilité. C'est dans cet esprit démocratique que la Chambre valaisanne d'agriculture soutient le referendum contre le décret créant un fonds pour le financement de la 3^{ème} correction du Rhône.

Pour tout renseignement supplémentaire :

Willy Giroud, président de la CVA, 079 597 55 21

Pierre-Yves Felley, directeur de la CVA, 076 427 10 30